



RAPPORT

D'ORIENTATION BUDGETAIRE

VILLE DE THOUARS

2019

Conseil Municipal du 28 Mars 2019

SOMMAIRE

PARTIE I – Le contexte financier du budget 2019

- 1) Le contexte national
- 2) Les principales mesures de la loi de finances 2019 relatives aux collectivités locales
- 3) Le contexte local
- 4) La création de la commune nouvelle

PARTIE II – Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

- 1) Les recettes de fonctionnement
 - A) La fiscalité
 - B) Les produits de services
 - C) Les dotations et compensations fiscales
 - D) Les subventions
 - E) Les loyers
 - F) Les atténuations de charges
- 2) Les dépenses de fonctionnement
 - A) Les charges à caractère général
 - B) Les charges de personnel
 - C) Les subventions
- 3) L'investissement

PARTIE III – La prospective financière

- 1) Les hypothèses de la prospective
- 2) Les résultats de la prospective

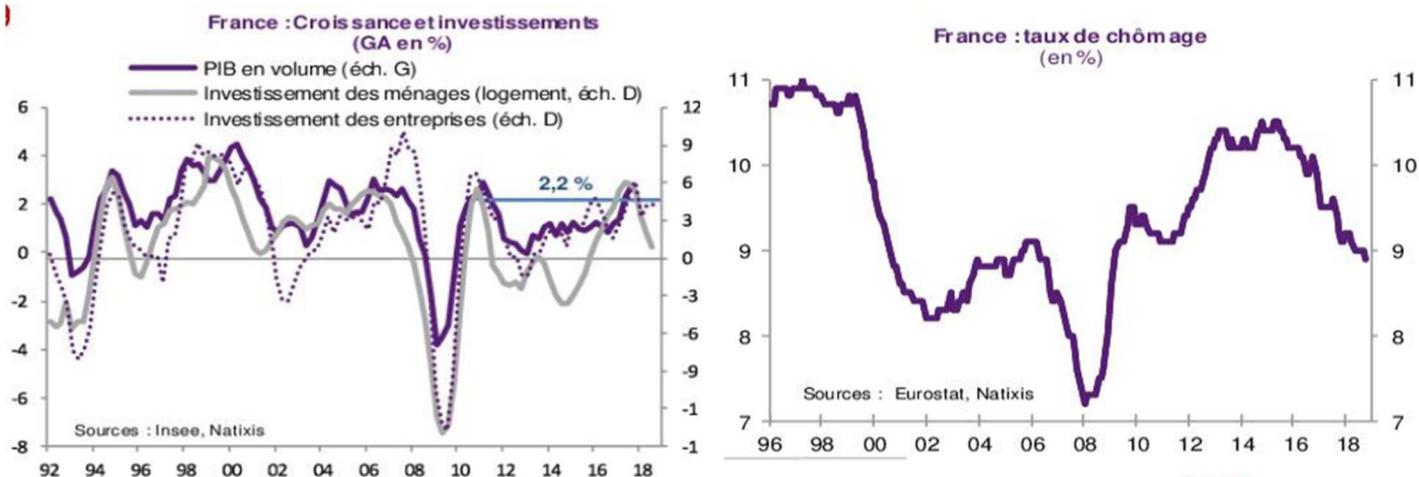
PARTIE I – Le contexte financier du budget 2018

1) Le contexte national

Ralentissement de la croissance

Après une croissance de 2,3 % en 2017, la croissance française devrait s'établir à 1,5% en 2018. Les prévisions de croissance pour 2019 s'établissent à 1,8%.

Le chômage continue de baisser en atteignant 8,9 % en octobre 2018.



Progression de l'inflation

L'inflation a augmenté progressivement pour atteindre un pic à 2,2 % en octobre 2018 avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement des cours du pétrole. L'inflation s'établit donc à 2,1% en moyenne en 2018 contre 1,7% en moyenne dans la zone euro.

La suspension en 2019 de la hausse des taxes sur le carburant, la convergence diesel/essence, le gel des tarifs d'électricité et gaz jusqu'en juin, et le recul des prix du pétrole devraient réduire l'inflation en 2019 à un niveau estimé à 1,2%.

Maintien de bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages.



Une consolidation budgétaire retardée

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques. Ainsi le déficit public atteint en 2018 2,7% et la dette publique le niveau record de 98,5%.

Le mouvement des gilets jaunes ayant poussé le gouvernement à renoncer à la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et à mettre en place des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires, annulation de la hausse de la CSG pour une partie des retraités), le déficit public devrait poursuivre en 2019 sa progression (3,2%) tout comme la dette publique qui devrait atteindre 99,5%. En effet, l'ensemble de ces mesures ont un coût estimé à 11Mds € financés à seulement 4Mds € grâce à la mise en place de la taxe GAFA auprès des entreprises et le report de la baisse des impôts sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250M€ de chiffre d'affaires.

Principales mesures consenties par le gouvernement aux gilets jaunes		
En Mrds d'euros	Coûts	Financements
<ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'accompagnement des ménages dans la transition énergétique : <ul style="list-style-type: none"> - renforcement de la prime à la casse automobile, - augmentation des indemnités kilométriques, - élargissement de la déductibilité de la TVA aux véhicules essences, - élargissement du nombre de ménages éligibles au chèque énergie 	0,5	
<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des hausses de taxes sur les carburants : <ul style="list-style-type: none"> - suspension de la hausse de la composante carbone de la TIPCE, - suspension de la convergence fiscale entre diesel et essence, - suspension de l'alignement de la fiscalité du gazole des entrepreneurs non routiers sur la fiscalité des particuliers • Suspension des nouvelles modalités du contrôle technique automobile • Suspension de la hausse des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin 	4	
<ul style="list-style-type: none"> • Revalorisation de la prime d'activité • Défiscalisation et exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires • Annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30% de retraités supplémentaires (ayant un revenu mensuel inférieur à 2000€) • Possibilité de verser une prime de fin d'année aux salariés (au revenu mensuel inférieur à 3600€) exonérée jusqu'à 1000€ de cotisations salariales et d'impôt sur le revenu 	2,5 2,7 1,5 -	
<ul style="list-style-type: none"> • Report en 2010 de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions de chiffre d'affaires Imposition des GAFA • Annulation de la niche Copé sur les opérations intra-groupe des entreprises • Economies budgétaires additionnelles 		1,8 0,5 0,2 1,5
Total	11,2	4
Coûts -financements		7,2

2) Les principales mesures de la loi de finances 2019

Transferts financiers et concours financiers de l'Etat

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales sont en hausse de 6,2% en 2019, essentiellement pour financer la deuxième vague de dégrèvement de la taxe d'habitation pour les ménages les plus modestes.

Les concours financiers de l'Etat (DGD, DETR, DSIL, ...) au profit des collectivités sont quasiment stables entre 2018 et 2019 (48,6 Mds€ contre 48,2 en 2018).

Variable d'ajustement : une baisse limitée en 2019

Le coût lié à l'évolution des concours de l'Etat est estimé à 279M€ dont 159M€ seront pris en charge par les collectivités de la manière suivante :

- 69M€ pour le bloc communal
- 45M€ pour les régions
- 45M€ pour les départements

Pour le bloc communal le prélèvement se fera sur les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle et sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Une minoration de la DCRTP de la collectivité est donc attendue en 2019.

Report de l'automatisation du FCTVA

Compte tenu de sa complexité technique, l'automatisation de la gestion du FCTVA initialement prévue au 1^{ER} Janvier 2019 est reportée au 1^{ER} Janvier 2020.

Mesures de soutien à l'investissement public local

Excepté la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) qui diminue légèrement, les mesures de soutien à l'investissement public local se stabilisent en 2019.

Hausse de la péréquation verticale

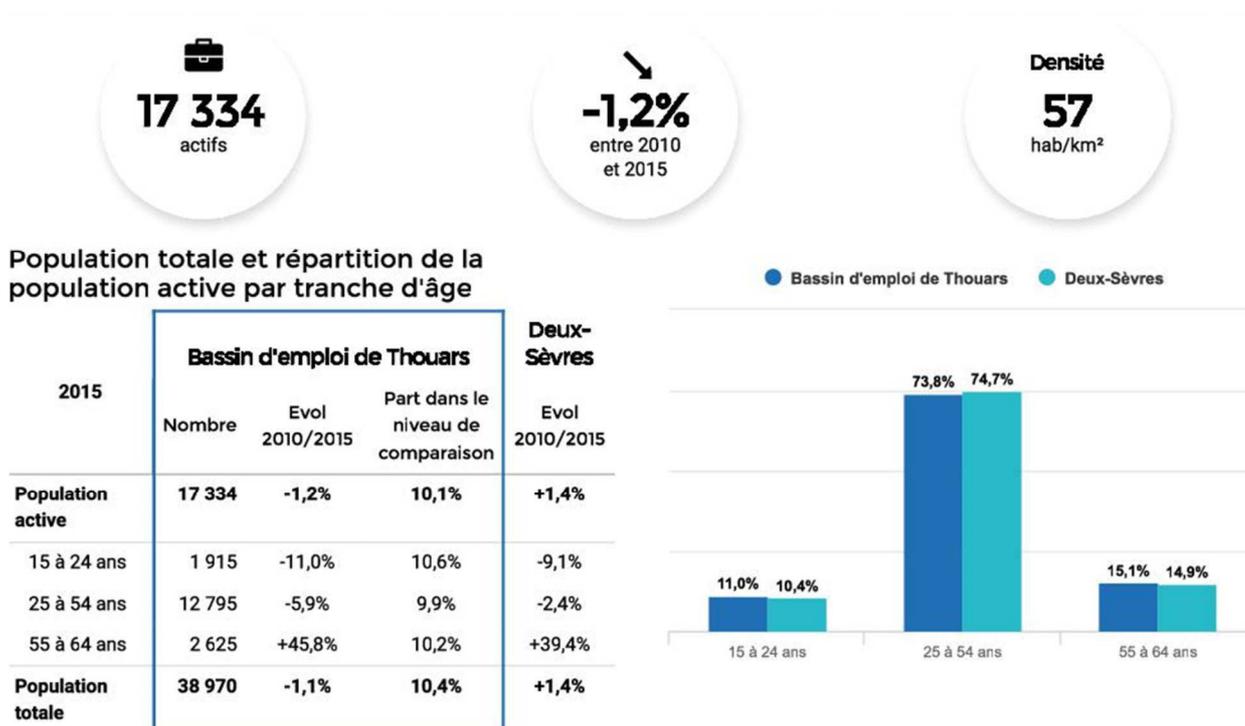
La péréquation verticale (DSU-DSR) progresse de 190M€ en 2019. Cette progression est financée intégralement au sein de la DGF.

3) Le contexte local

Source : Statistiques et Indicateurs publié par Pôle emploi en février 2019

Baisse de la population totale et de la population active

Entre 2010 et 2015, la population totale et la population active du bassin d'emploi de Thouars ont diminué respectivement de 1,1% et 1,2%.



Recul du nombre de demandeurs d'emploi

En décembre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi était de 3 219 soit une baisse de 2,1 % en 1 an.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi

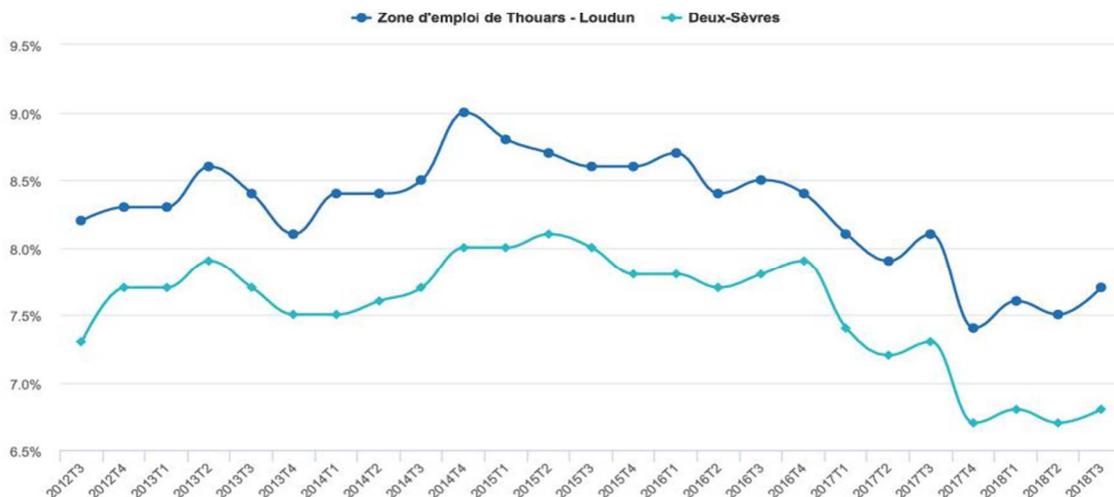
Les demandeurs d'emploi sont majoritairement des femmes (57%). 20% ont moins de 26 ans et 25 % plus de 50 ans. Alors que le nombre de demandeurs d'emploi baissent globalement en un an, il augmente chez les femmes (+0,7%) et chez les jeunes (+6,1%).

Diminution du taux de chômage

Le taux de chômage sur le bassin d'emploi Thouars-Loudun s'établit à 7,7% en décembre 2018 soit une baisse de 0,4 point en un an. Ce taux de chômage reste cependant supérieur à celui des Deux-Sèvres



Évolution du taux de chômage sur 6 ans



Caractéristique de l'emploi

La majorité des recrutements se font dans le domaine des services (52%) suivi par le secteur de l'agriculture (27%).

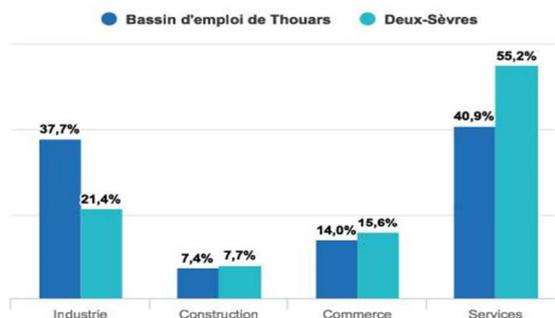
L'industrie représente le premier pourvoyeur d'emploi dans le bassin d'emploi (37% des emplois salariés)

Les salariés *** (Source Acoess - données brutes)
Bassin d'emploi de Thouars - Fin 2017



Répartition sectorielle des salariés

Secteur (Naf 5)	Bassin d'emploi de Thouars			Deux-Sèvres
	Nombre de salariés	Evol/a-1	Part dans le niveau de comparaison	Evol/a-1
Tous secteurs	9 543	+0,5%	10,2%	+1,7%
Industrie	3 601	+2,1%	17,9%	+1,0%
Construction	708	+5,4%	9,8%	+1,4%
Commerce	1 333	+0,1%	9,1%	+0,8%
Services	3 901	-1,5%	7,5%	+2,3%



*** Hors agriculture, administrations publiques, éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), santé non marchande et emploi par les ménages de salariés à domicile.

4) La création de la commune nouvelle

Au 1^{er} Janvier 2019, les communes de Mauzé-Thouarsais, Missé, Sainte Radegonde et Thouars ont décidé de se regrouper pour créer une commune nouvelle d'environ 15 000 habitants.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la création de la commune nouvelle et inscrits dans la charte rédigée et signée par les quatre communes fondatrices sont les suivants :

- Aménager le territoire et le rendre plus attractif
- Maintenir et développer les services publics locaux et permettre l'égalité d'accès des citoyens à ces services
- Conserver l'identité des communes fondatrices
- Partager, mutualiser et optimiser les moyens
- Construire un projet de territoire commun en tenant compte des projets validés dans les communes historiques

La création de cette commune nouvelle va ainsi lui permettre de bénéficier de dotations supplémentaires pendant 3 ans. En 2019, le gain devrait être pour la Ville de Thouars d'environ 685k€ par rapport à l'ensemble des dotations perçues en 2018 par les 4 communes.

PARTIE II – Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

1) Les recettes de fonctionnement

A) La fiscalité

	2018	2019	év 2018/2019
Taxe d'habitation Mauzé-Thouarsais	283 511,00	290 862,00	2,59%
Taxe d'habitation Missé	141 956,00	146 374,00	3,11%
Taxe d'habitation Sainte-Radegonde	308 527,00	311 486,00	0,96%
Taxe d'habitation Thouars	2 520 306,00	2 575 878,00	2,20%
TOTAL TH	3 254 300,00	3 324 600,00	2,16%
Taxe foncière Mauzé-Thouarsais	456 003,00	483 342,00	6,00%
Taxe foncière Missé	135 327,00	139 535,00	3,11%
Taxe foncière Sainte-Radegonde	503 074,00	513 472,00	2,07%
Taxe foncière Thouars	4 214 977,00	4 299 259,00	2,00%
TOTAL TF	5 309 381,00	5 435 608,00	2,38%
Taxe foncière non bâti Mauzé-Thouarsais	115 960,00	118 375,00	2,08%
Taxe foncière non bâti Missé	25 451,00	26 013,00	2,21%
Taxe foncière non bâti Sainte-Radegonde	17 881,00	18 284,00	2,25%
Taxe foncière non bâti Thouars	36 734,00	34 991,00	-4,74%
TOTAL TFPB	196 026,00	197 663,00	0,84%
TOTAL FISCALITE DIRECTE	8 759 707,00	8 957 871,00	2,26%

Globalement, la fiscalité ménage devrait évoluer de 2,26 % entre 2018 et 2019, du fait essentiellement de la revalorisation forfaitaire des bases fixée à 2,2%. En 2019, les taux appliqués resteront ceux appliqués dans les quatre communes fondatrices en 2018. Avant le 1^{er} octobre, le conseil municipal devra ainsi se prononcer sur l'harmonisation de la fiscalité (taux, durée, abattement, maintien ou non de certaines taxes, ...).

Les autres recettes fiscales devraient évoluer de la manière suivante :

	CA 2018	BP 2019	év 2018/2019
FPIC	199 344,00	195 357,00	-2,00%
DSC	92 300,00	92 300,00	0,00%
Droits de mutation	265 599,14	250 000,00	-5,87%
Taxe sur consommation d'électricité	208 589,98	200 000,00	-4,12%
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	73 274,06	73 000,00	-0,37%
Droits de place	87 165,00	88 037,00	1,00%
Reversement IFER	20 868,00	13 912,00	-33,33%
Autres	14 311,36	10 000,00	-30,13%
Rôle supplémentaire	11 442,00	5 000,00	-56,30%
Fiscalité Ménage	8 759 707,00	8 957 871,00	2,26%
TOTAL RECETTES FISCALES	9 732 600,54	9 885 477,00	1,57%

Les principales évolutions sont liées à :

- La régularisation des droits de mutations 2017 en 2018
- Le versement de 2 années d'IFER en 2018

B) Les produits des services

Produits des services	CA 2018	BP 2019	év 2018/2019
TOTAL	891 399,92	792 737,80	-11,07%

Les produits de service sont principalement composés des facturations aux usagers (cantine, garderie, ...).

La tarification des services va nécessiter une harmonisation des tarifs en 2019. Ainsi, par précaution, une baisse des recettes a été prévue en 2019. L'évolution à la baisse des recettes liées aux produits des services s'explique donc par :

- La diminution des recettes liées aux services périscolaires (cantine, centre de loisirs, garderie) : - 8 k€
- La fin de la mise à disposition d'un agent au COS : - 7k€
- La diminution de la refacturation du portage repas de Mauzé-Thouarsais au CCAS (2 années en 2018) : -20k€
- La fin de la mise à disposition d'un agent au théâtre : -10 k€
- Le changement d'imputation de recettes : -17k€
- La fin de la mise à disposition d'un agent à l'Union des commerçants : -22k€

C) Les dotations et compensations fiscales

	CA 2018	BP 2019	Ev. 2018-2019
Dotation forfaitaire	1 572 396,00	1 651 016,00	5,00%
Dotation de Solidarité Rurale	583 377,00	583 377,00	0,00%
Dotation Nationale de Péréquation	122 111,00	122 111,00	0,00%
Dotation de Solidarité Urbaine		570 000,00	
Compensation fiscale	619 807,00	640 628,00	3,36%
TOTAL	2 897 691,00	3 567 132,00	23,10%

L'évolution attendue des dotations d'Etat s'explique par l'éligibilité de la Ville de Thouars à la Dotation de Solidarité Urbaine, cumulée au maintien pendant 3 ans de la Dotation de Solidarité Rurale.

D) Les subventions

Subventions	CA 2018	BP 2019	év 2018/2019
TOTAL	320 051,31	344 880,00	7,76%

En 2019, les subventions devraient évoluer d'environ 7,76 % essentiellement du fait du décalage de versement des subventions 2018 pour le pôle enfance jeunesse (subventions CAF et MSA pour les centres de loisirs et les accueils périscolaires).

E) Les autres recettes de gestion

Autres recettes de gestion	CA 2018	BP 2019	év 2018/2019
TOTAL	564 161,64	399 267,13	-29,23%

Ces recettes sont essentiellement composées des loyers. L'évolution à la baisse attendue en 2019 est liée à :

- La diminution des loyers suite à des départs au pôle commercial et au pôle médical de Sainte Radegonde : -13k€
- Le départ prévu le 1^{er} septembre du CIGT des locaux des Ecuries du Château: - 6 k€
- Le versement en 2018 de subventions d'équilibre aux budgets annexes (- 139k€)

F) Les atténuations de charges

Atténuations de charges	2018	2019	év 2018/2019
Contrats aidés	200 230,49	103 179,00	-48,47%
Remboursement maladie	193 978,08	100 000,00	-48,45%
Heures syndicales	44 387,57	41 750,00	-5,94%
Autres	15 931,52		-100,00%
TOTAL	454 527,66	244 929,00	-46,11%

En 2019, les atténuations de charges devraient diminuer du fait de la réduction du nombre de contrat aidés. Le montant des remboursement maladie prévu est un montant estimé.

Au total, en 2019, la Ville de Thouars devrait recevoir environ 92 000 € de recettes liées à l'exercice 2018.

2) Les dépenses de fonctionnement

A) Les charges à caractère général

Charges à caractère général	CA 2018	BP 2019	év 2018/2019
Mauzé	447 124,25		
Missé	147 372,78		
Sainte Radegonde	452 707,27	3 333 650,00	1,00%
Thouars	2 109 264,83		
Factures 2018 payées en 2019	144 175,00		
Divers Imprévus		50 000,00	
TOTAL	3 300 644,13	3 383 650,00	2,51%

Les charges à caractère général devraient évoluer, hors imprévus, de 1%. Les derniers arbitrages nécessaires devraient globalement permettre d'atteindre cet objectif.

B) Les charges de personnel

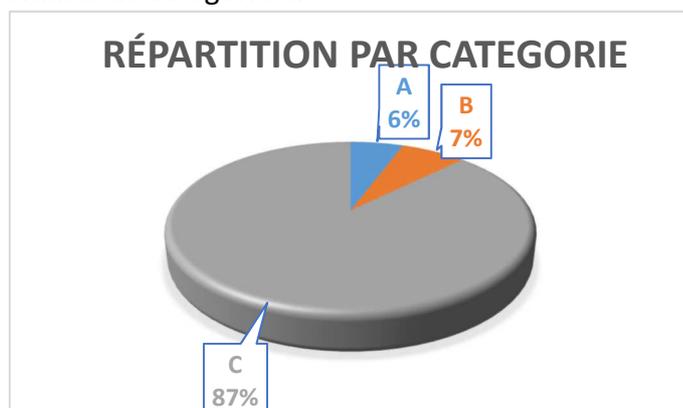
Charges de personnel	CA 2018	BP 2019	év 2018/2019
Mauzé	738 224,05	748 946,00	1,45%
Missé	280 179,34	280 125,00	-0,02%
Sainte Radegonde	587 006,65	597 425,00	1,77%
Thouars	6 608 414,68	6 568 962,00	-0,60%
Divers (imprévus, remplacement)		75 000,00	
TOTAL	8 213 824,72	8 270 458,00	0,69%

Grâce à une politique de non remplacement systématique des départs (retraite, contractuels, ...) les dépenses de personnel diminuent de 0,22% hors imprévus et augmentent légèrement en incluant les imprévus.

Répartition des effectifs :

Au 1^{er} janvier 2019, la ville de Thouars compte 208 agents (emplois permanents) pour 202 ETP. A cela s'ajoute les contrats aidés, les contractuels sur emploi non permanents (remplacements, saisonnier, ...) soit un total de 231 agents.

Ces agents sont majoritairement des femmes de catégorie C.



En 2017, la moyenne d'âge des agents de la Ville de Thouars historique était de 49 ans contre une moyenne nationale à 44,9 ans.

Evolution globale des charges de fonctionnement des services :

	CA 2018	BP 2019	év 2018/2019
Charges à caractère général	3 300 644,13	3 383 650,00	2,51%
Charges de personnel	8 213 824,72	8 270 458,00	0,69%
TOTAL	11 514 468,85	11 654 108,00	1,21%

Globalement les charges de fonctionnement des services devraient évoluer de 1,21% entre 2018 et 2019.

C) Les subventions aux associations et au CCAS

En 2018, le montant cumulé des subventions versées aux associations était de 741k€. En 2019, hors subventions exceptionnelles ce montant devrait être sensiblement le même. Trois subventions exceptionnelles devraient être versées en 2019 :

- Tour Cycliste des Deux Sèvres : 7 500 € (soit 4 250€ de plus qu'en 2018)
- Ecole du chat (programme de stérilisation des chats) : 5 000 €
- Comité général des Jumelages

Une subvention de 2 000 € à l'association RVO sera proposée également.

En 2018, le montant de la subvention au CCAS de Thouars était de 420k€. En 2019 ce montant devrait être d'environ 445k€, compte tenu du recrutement par le CCAS d'un agent auparavant payé par la Ville et de l'externalisation de la confection des repas livrés à domicile.

3) L'investissement

Le montant total des investissements programmés en 2019 devrait être d'environ 6,6M€ (dont reports 2018). Parmi ces 6,6M€ les principaux projets sont les suivants :

- **L'aménagement du square Franklin Roosevelt** pour un montant de 643k€ cet aménagement intervient dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes qui construit un cinéma 4 salles, tandis que la Ville aménage les abords du cinéma. Le début des travaux est programmé en mai 2019. Le coût global de l'opération est de 1,9M € (période 2016-2021)
- **L'aménagement des rues périphériques au square Franklin Roosevelt** pour un montant de 650k€
- **L'aménagement du château du Bois Baudran** à Mauzé-Thouarsais pour un montant de 400k€. Ce site jouxtant l'école sera aménagé afin d'y accueillir le centre de loisirs, une bibliothèque, et une micro-crèche (portée par la communauté de communes). En 2019, la poursuite des études est prévue ainsi que l'aménagement de l'aile sud du Château. Le coût global de l'opération est de 3,3M € (période 2019-2023)
- **La réhabilitation de la salle des sports de Mauzé-Thouarsais** pour un montant de 385k€.
- **L'aménagement du pôle commercial de Sainte Radegonde et de ses accès et parking** pour un montant de 349k€.
- **La restauration de l'Eglise de Missé** pour un montant de 237k€.
- **La revitalisation du centre-ville de Thouars** comprenant les études d'aménagement de la rue de porte de Paris et de l'ilôt Berton, et les travaux d'aménagement du Skipper pour un montant de 365k€.
- **Le regroupement des services techniques** au centre technique municipal des Trois Piliers pour un montant de 160k€ (poursuite des études).

En dehors de ces projets, seront prévus :

- Des travaux de gros entretien dans les bâtiments communaux et notamment dans les écoles
- Des travaux de réhabilitation de la voirie et du réseau d'eaux pluviales
- Des travaux de gros entretiens des monuments historiques
- Le renouvellement de véhicules et de matériels (mobilier, informatique,...)

PARTIE III – La prospective financière

1) Hypothèses de la prospective

La prospective a été construite selon les hypothèses suivantes :

- Harmonisation des tarifs devant entraîner une légère baisse des recettes
- Harmonisation de la fiscalité à recette constante
- Cumul DSU/DSR pendant 3 ans
- Evolution des charges à caractère général de 1%/ an
- Stabilité des charges de personnel (impliquant donc une réduction des effectifs)
- Maintien des subventions versées
- Investissement de 3,8M€ en moyenne par an + 1,5M€ par an de 2020 à 2022

2) Résultat de la prospective (voir annexe)

RATIOS DE SOLVABILITE						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
taux épargne brute	18%	16,91%	17,24%	17,29%	14,55%	14,69%
capacité de désendettement	5,46	5,08	5,44	5,45	7,01	6,78

Il ressort de la prospective financière de bons ratios de solvabilité puisque le taux d'épargne brute s'établit en 2023 à 14,69% et la capacité de désendettement à moins de 7 ans, ce qui est considéré comme une situation saine. Cette situation saine s'explique en partie grâce au cumul de dotations pendant 3 ans du fait de la création de la commune nouvelle.

Ces dotations permettent ainsi, comme prévu dans la charte de la commune nouvelle, d'augmenter la capacité d'investissement par rapport à un non regroupement.

Ces capacités nouvelles s'accompagnent cependant d'un objectif ambitieux de maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment des charges de personnel.

PROSPECTIVE FINANCIERE - DOB 2019

FONCTIONNEMENT						
RECETTES	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contrats aidés	200 230,49	103 179,00	82 543,00	82 543,00	82 543,00	82 543,00
Remboursement maladie	193 978,08	100 000,00	101 000,00	102 010,00	103 030,00	104 060,00
Heures syndicales	44 387,57	41 750,00	42 168,00	42 590,00	43 016,00	43 446,00
Autres	15 931,52		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes 2018 reçues en 2019		8 850,00				
SOUS-TOTAL 013	454 527,66	253 779,00	225 711,00	227 143,00	228 589,00	230 049,00
Produits de services Mauzé	184 204,66					
Produits de services Missé	14 123,48	245 449,00	240 449,00	242 853,00	245 282,00	247 735,00
Produits de services Sainte Radegonde	95 410,96					
Produits de services Thouars	597 680,82	547 114,00	552 585,00	558 111,00	563 692,00	569 329,00
Recettes 2018 reçues en 2019		46 400,00				
SOUS-TOTAL 70	891 419,92	838 963,00	793 034,00	800 964,00	808 974,00	817 064,00
Impôts des ménages	8 759 707,00	8 957 871,00	9 047 450,00	9 137 925,00	9 229 304,00	9 321 597,00
Attribution de compensation	1 463 405,00	1 434 770,00	1 434 770,00	1 434 770,00	1 434 770,00	1 434 770,00
FPIC	199 344,00	195 357,00	191 450,00	187 621,00	183 869,00	180 192,00
Dotation de solidarité communautaire	92 300,00	92 300,00	92 300,00	92 300,00	92 300,00	92 300,00
Droits de mutation	265 599,14	250 000,00	251 250,00	252 506,00	253 769,00	255 038,00
Taxe sur consommation d'électricité	208 589,98	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
TLPE	73 274,06	73 000,00	73 365,00	73 732,00	74 101,00	74 472,00
Droits de place	94 394,79	95 339,00	96 292,00	97 255,00	98 228,00	99 210,00
Reversement IFR	20 868,00	13 912,00	13 912,00	13 912,00	13 912,00	13 912,00
Autres	14 311,36	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Rôle supplémentaire	11 442,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
SOUS-TOTAL 73	11 203 235,33	11 327 549,00	11 415 789,00	11 505 021,00	11 595 253,00	11 686 491,00
Dotation forfaitaire	1 572 396,00	1 651 016,00	1 651 016,00	1 651 016,00	1 651 016,00	1 651 016,00
DSR	583 377,00	583 377,00	583 377,00	583 377,00	583 377,00	583 377,00
DNP	122 111,00	122 111,00	122 111,00	122 111,00	122 111,00	122 111,00
DSU		570 000,00	570 000,00	570 000,00	570 000,00	570 000,00
Fonds de compensation TP	3 197,21					
Dotation élus locaux	2 972,00					
FCTVA	21 569,43	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Compensation pour perte de taxe	374,00					
Compensation fiscale	619 807,00	640 628,00	640 628,00	640 628,00	640 628,00	640 628,00
Subventions de fonctionnement	320 051,31	344 880,00	344 880,00	344 880,00	344 880,00	344 880,00
Remboursement prêts AC	15 949,00	12 949,00	12 949,00	12 949,00	12 949,00	12 949,00
Recettes 2018 reçues en 2019		24 600,00				
SOUS-TOTAL 74	3 261 803,95	3 969 561,00	3 944 961,00	3 944 961,00	3 361 584,00	3 361 584,00
Mauzé	92 844,11					
Missé	35 430,76	300 790,00	303 798,00	306 836,00	309 904,00	313 003,00
Sainte Radegonde	329 685,77					
Thouars	106 201,00	98 477,00	85 577,00	86 433,00	87 297,00	88 170,00
SOUS-TOTAL 75	564 161,64	399 267,00	389 375,00	393 269,00	397 201,00	401 173,00
Produits exceptionnels Mauzé	38 677,47					
Produits exceptionnels Missé	3 284,00	40 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Produits exceptionnels Sainte Radegonde	9 627,79					
Produits exceptionnels Thouars	208 694,31					
Recettes 2018 reçues en 2019		12 600,00				
SOUS-TOTAL 77	260 283,57	52 600,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
SOUS-TOTAL 76	63,60					
Recettes réelles de fonctionnement	16 635 495,67	16 841 719,00	16 788 870,00	16 891 358,00	16 411 601,00	16 516 361,00

DEPENSES	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général Mauzé	447 124,25	3 333 650,00	3 366 987,00	3 400 657,00	3 434 664,00	3 469 011,00
Charges à caractère général Missé	147 372,78					
Charges à caractère général Sainte Radegonde	452 707,27					
Charges à caractère général Thouars	2 109 264,83					
Factures 2018 payées en 2019		144 175,00				
Divers Imprévus		50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
SOUS-TOTAL 011	3 156 469,13	3 527 825,00	3 416 987,00	3 450 657,00	3 484 664,00	3 519 011,00
Charges de personnel Mauzé	738 224,05	748 946,00	748 946,00	748 946,00	748 946,00	748 946,00
Charges de personnel Missé	280 179,34	280 125,00	280 125,00	280 125,00	280 125,00	280 125,00
Charges de personnel Sainte Radegonde	587 006,65	597 425,00	597 425,00	597 425,00	597 425,00	597 425,00
Charges de personnel Thouars	6 608 414,68	6 568 962,00	6 568 962,00	6 568 962,00	6 568 962,00	6 568 962,00
Divers (imprévus, remplacement)		75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
SOUS-TOTAL 012	8 213 824,72	8 270 458,00				
Déficit Budgets annexes	124 501,19	-				
Indemnités aux élus	274 438,01	274 100,00	278 212,00	282 385,00	286 621,00	290 920,00
Admissions en non valeur	12 323,08	20 000,00	20 300,00	20 605,00	20 914,00	21 228,00
Autres contributions	103 439,62	105 000,00	106 575,00	108 174,00	109 797,00	111 444,00
Subventions aux associations	741 133,01	760 000,00	760 000,00	760 000,00	760 000,00	760 000,00
Concession, brevets	7 963,63	8 000,00	8 120,00	8 242,00	8 366,00	8 491,00
Subventions CCAS	420 000,00	445 000,00	445 000,00	445 000,00	445 000,00	445 000,00
Autres	70 429,68	20 000,00	20 300,00	20 605,00	20 914,00	21 228,00
SOUS-TOTAL 65	1 754 228,22	1 632 100,00	1 638 507,00	1 645 011,00	1 651 612,00	1 658 311,00
FPIC	11 739,00	11 974,00	12 213,00	12 457,00	12 706,00	12 960,00
AC Négative	28 635,00	-	-	-	-	-
Dégrèvement TF/TH	36 462,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Reversement foncier bâti		10 000,00	20 000,00	30 000,00	40 000,00	50 000,00
TOTAL 014	76 836,00	61 974,00	72 213,00	82 457,00	92 706,00	102 960,00
Charges exceptionnelles	32 845,16	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL 67	32 845,16	50 000,00				
Dépenses de gestion	13 234 203,23	13 542 357,00	13 448 165,00	13 498 583,00	13 549 440,00	13 600 740,00
Epargne de gestion	3 401 292,44	3 299 362,00	3 340 705,00	3 392 775,00	2 862 161,00	2 915 621,00

LES FRAIS FINANCIERS

Frais financiers	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL REMB. INTERETS	475 220,01	451 535,02	445 610,58	472 431,87	473 493,43	488 731,60
Intérêts de la dette	475 220,01	451 535,02	408 111,61	366 995,29	329 791,30	292 920,53
Emprunt nouveaux	-	-	37 498,97	105 436,58	143 702,13	195 811,07
Indemnité de remboursement anticipé						
Epargne brute	2 926 072,43	2 847 826,98	2 895 094,42	2 920 343,13	2 388 667,57	2 426 889,40

Le remboursement du capital de la dette

DETTE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL REMB. CAPITAL	1 530 550,44	1 529 403,90	1 485 862,85	1 526 251,24	1 498 395,53	1 327 250,02
remboursement de capital	1 530 550,44	1 529 403,90	1 427 143,77	1 357 383,00	1 258 775,43	990 662,35
Emprunt nouveaux > 2017	-	-	58 719,08	168 868,24	239 620,10	336 587,67
Epargne disponible	1 395 521,99	1 318 423,08	1 409 231,57	1 394 091,89	890 272,04	1 099 639,38

INVESTISSEMENT						
Dépenses d'investissement	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
	3 872 674,34	6 809 301,14	5 154 374,00	4 439 374,00	4 293 374,00	2 873 374,00
1- Dépenses d'équipement						
Investissement Mauzé	813 343,35	1 321 657,04	542 000,00	436 000,00	449 000,00	649 000,00
Investissement Missé	62 099,46	396 640,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Investissement Sainte Radegonde	275 608,07	721 413,00	280 000,00	60 000,00	180 000,00	60 000,00
Investissement Thouars	2 637 599,46	4 224 867,10	2 668 000,00	2 279 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Investissement supplémentaire			1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	
FDC Cinéma	37 500,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00	37 500,00
Participation Résidence sociale		60 700,00	30 350,00	30 350,00	30 350,00	30 350,00
AC investissement	46 524,00	46 524,00	46 524,00	46 524,00	46 524,00	46 524,00
Recettes d'investissement						
	5 123 417,26	3 990 919,21	968 919,00	1 345 792,00	1 079 124,00	737 133,00
FCTVA	443 024,88	751 053,00	683 777,00	817 650,00	506 982,00	418 991,00
Subventions	637 993,53	513 459,30	205 000,00	448 000,00	492 000,00	238 000,00
Taxe d'aménagement	51 278,08	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Autres recettes	59 609,17					
Remboursement avance remboursable	35 516,88					
Rbsmt prêts AC	36 043,00	30 142,00	30 142,00	30 142,00	30 142,00	30 142,00
Résultat n-1	1 839 951,72	2 646 264,91				
Emprunt	2 020 000,00					
besoin de financement	2 646 264,91	-1 499 958,85	-2 776 223,43	-1 699 490,11	-2 323 977,96	-1 036 601,62
Emprunt	-	1 499 958,85	2 776 223,43	1 699 490,11	2 323 977,96	1 036 601,62
capital restant du au 1er janvier		15 982 465,57	14 452 995,67	15 743 356,25	15 916 595,12	16 742 177,55
capital restant du au 31 décembre	15 982 465,57	14 452 995,67	15 743 356,25	15 916 595,12	16 742 177,55	16 451 529,15
RATIOS DE SOLVABILITE						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
taux épargne nette	8,39%	7,83%	8,39%	8,25%	5,42%	6,66%
taux épargne brute	17,59%	16,91%	17,24%	17,29%	14,55%	14,69%
capacité de désendettement	5,46	5,08	5,44	5,45	7,01	6,78